



C. PCT 935

-04

Le Directeur général de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) présente ses compliments et a l'honneur de se référer au mémorandum du Bureau international relatif à la réforme du Traité de coopération en matière de brevets (PCT) (document PCT/A/32/2, dont des copies ont été transmises avec la circulaire C. N 2424 – 04 datée du 7 août 2003 et sont disponibles sur le site Web de l'OMPI (<http://www.wipo.int/news/fr/conferences.html>)). Le mémorandum a été soumis à l'Assemblée de l'Union internationale de coopération en matière de brevets (Union du PCT) pour examen à sa trente-deuxième session (14<sup>e</sup> session ordinaire), qui se tiendra à Genève dans le cadre de la trente-neuvième série de réunions des assemblées des États membres de l'OMPI, prévue du 22 septembre au 1<sup>er</sup> octobre 2003. Il contient des recommandations à l'intention de l'Assemblée de l'Union du PCT concernant le programme de travail du Groupe de travail sur la réforme du PCT entre les sessions de l'assemblée de septembre 2003 et de septembre 2004 et le renvoi de certaines questions à ce groupe de travail pour examen et avis.

En attendant la session de l'assemblée, il est envisagé de convoquer en cinquième session le groupe de travail à Genève du 17 au 21 novembre 2003. Les invitations à la session du groupe de travail et la documentation nécessaire seront envoyées après la session de l'assemblée, sous réserve de la décision de cette dernière.

D'ici là, des versions préliminaires des documents dont le groupe de travail devrait être saisi seront disponibles sur le site Web de l'OMPI (voir <http://www.wipo.int/news/fr/conferences.html>) et les abonnés à la liste de diffusion électronique établie dans le cadre de la page Web du groupe de travail en seront informés. Des exemplaires sous forme papier des versions préliminaires seront envoyés sur demande.

Le 3 septembre 2003